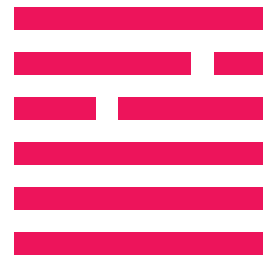


SOUTENIR LA DOCUMENTATION APRÈS LA TORTURE



Une enquête approfondie et une documentation étayée des allégations de torture peuvent aider les victimes à faire connaître la vérité sur ce qui leur est arrivé et les soutenir dans leur quête de justice et de réparation. Elles aident les victimes à obtenir des preuves crédibles montrant que la torture a bien eu lieu, ce qui leur permet de faire valoir leurs droits.

QU'EST-CE QUE LA DOCUMENTATION ?

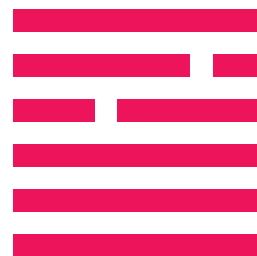
La documentation de la torture est effectuée conjointement par des professionnels de la santé et du secteur juridique, qui cherchent à établir des liens avec l'état physique et psychologique d'une personne.

Des professionnels de santé dûment formés peuvent documenter les traumatismes physiques et psychologiques résultant d'actes de torture, et les relier à des pratiques de torture spécifiques avec un très haut niveau de crédibilité, en utilisant le Protocole d'Istanbul, un manuel sur la documentation de la torture approuvé par les Nations Unies. Les victimes peuvent utiliser ces preuves pour déposer officiellement plainte, pour étayer des allégations dans des affaires civiles ou pénales, comme une base dans leur demande d'une aide à la réhabilitation, et comme une reconnaissance officielle des préjudices qu'elles ont subis.

Les victimes ont le droit à ce que leurs allégations fassent l'objet d'une enquête et soient documentées conformément au Protocole d'Istanbul. La plupart des victimes n'ont cependant pas accès à une telle procédure. Dans de nombreux pays, les services de santé publics n'ont pas les compétences ni la volonté nécessaires pour documenter correctement les maltraitances, et les victimes ne peuvent compter que sur l'aide des professionnels de santé qui travaillent avec les ONG ou sont contraintes de payer des médecins privés.

Les documents médicaux témoignant des préjudices physiques et psychologiques constituent donc le meilleur moyen d'aider les victimes de torture à faire éclater la vérité et à obtenir justice et réparation.

SOUTENIR LA DOCUMENTATION APRÈS LA TORTURE



POURQUOI SOUTENIR LA DOCUMENTATION ?

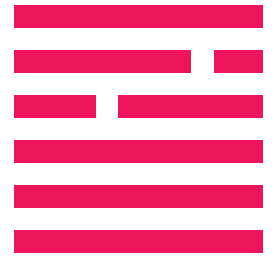
De nombreuses victimes de torture considèrent la vérité, la justice et la réparation comme des éléments indispensables au processus de reconstruction de leur vie après la torture. L'obtention d'une certaine forme de reconnaissance formelle des injustices qu'elles ont subies constitue le dernier obstacle, mais aussi le plus difficile, à surmonter dans leur parcours de retour à la vie.

Parce que la torture est délibérément passée sous silence et que la plupart des États refusent de reconnaître son existence, rassembler des preuves est généralement très difficile : il n'y a pas de traces écrites, de surveillance audio ou vidéo, d'aveux de la part des agresseurs, ni d'examen de la scène du crime.

Les documents médicaux témoignant des préjudices physiques et psychologiques constituent donc le meilleur moyen d'aider les victimes de torture à faire éclater la vérité et à obtenir justice et réparation. L'établissement de preuves médicales impose aux victimes de suivre une procédure difficile, qui les oblige à relater une nouvelle fois leurs expériences et à rouvrir de vieilles blessures. Si les preuves sont utilisées devant la justice, les victimes verront leurs dossiers médicaux, qui consignent en détail ce qui leur est arrivé, faire l'objet de débats et être parfois même contestés par la défense. Elles ont donc besoin de tout le soutien possible pour rechercher des preuves, passer à travers les procédures nécessaires et étaler au grand jour les torts qu'elles ont subis.

CE QUE JE PEUX FAIRE POUR APPORTER MON SOUTIEN

SOUTENIR LA DOCUMENTATION APRÈS LA TORTURE



COMMENT SOUTENIR LA DOCUMENTATION ?

La documentation de la torture peut aider les victimes à reconstruire leur vie. Nous pouvons tous faire quelque chose pour soutenir ces efforts au sein de nos communautés, dans nos pays et à l'échelle mondiale. Voici ce que vous pouvez faire :

Les décideurs politiques à tous les niveaux devraient s'assurer que :

- des lois et des politiques sont mises en place pour garantir à toutes les victimes que leurs allégations de torture feront l'objet d'une enquête minutieuse et qu'elles auront accès à des professionnels de santé compétents et indépendants qui pourront documenter les signes de torture conformément au Protocole d'Istanbul ;
- tous les professionnels de santé qui entrent en contact avec des victimes de torture sont formés à la documentation des signes de torture conformément au Protocole d'Istanbul ;
- les victimes sont libres de choisir d'être examinées par des professionnels de santé employés ou non par l'État.

Les professionnels de santé travaillant auprès des victimes de torture devraient s'assurer que :

- les victimes reçoivent une documentation complète de leurs allégations, conformément au Protocole d'Istanbul ;
- les principes déontologiques de la médecine sont strictement appliqués, en particulier ceux concernant le consentement éclairé et la confidentialité des dossiers médicaux ;
- les victimes reçoivent l'aide nécessaire pour gérer les nouveaux traumatismes qu'elles peuvent subir durant le processus de documentation ;
- les services dans lesquels ils exercent sont fonctionnellement indépendants de l'État.

Les juges, les procureurs et les avocats devraient s'assurer que :

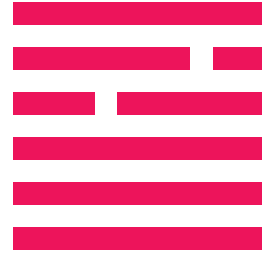
- toutes les allégations de torture font l'objet d'une enquête, notamment à travers une documentation médicale conforme au Protocole d'Istanbul ;
- les preuves médicales de torture peuvent être introduites dans toutes les procédures et sont prises en compte.

SUPPORT
LIFE
AFTER
TORTURE

26 JUNE



SOUTENIR LA DOCUMENTATION APRÈS LA TORTURE



Nous pouvons tous :

- mettre les dirigeants politiques face à leurs responsabilités, qui leur imposent d'assurer l'accès des victimes de torture à des services de documentation ;
- encourager les professionnels de santé à documenter minutieusement les allégations de torture et les preuves qui s'y rapportent ;
- dé-stigmatiser la torture et les maltraitances, dénoncer ces pratiques et plaider pour les droits des victimes ;
- aider chaque victime à traverser l'épreuve de documentation de son histoire et d'exposition des preuves.

CE QUE MON PAYS DEVRAIT FAIRE

